



Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023 SLO

ID : 064-216402305-20231016-2023\_104BIS-AI

**DECISION DU MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2023 - 104  
Portant sur le choix des l'entreprises  
pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville – Création France Services**

Le Maire,

- vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 et permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,
- considérant une consultation lancée le 26 juin 2023 et le 19 juillet 2023 suite au lot n° 2 infructueux,
- considérant le nombre d'entreprises ayant remis une offre étant au nombre de 39 pour la 1ère consultations et 3 pour la 2ème consultation,
- considérant la commission MAPA réunie pour avis consultatif le 03 octobre 2023,
- considérant le rapport d'analyse des offres,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**- de retenir et de signer le marché pour :

Le lot 2 avec l'entreprise BOURDET PEES, 85 rue d'Ossau, 64290 GAN  
pour montant total HT de 402 512,54 € soit TTC de 483 015,04 €

Le lot 3 avec l'entreprise ORONA, centre commercial Arena, route de Bordeaux, 64121  
SERRES CASTET  
pour un montant total HT de 22 900 € soit TTC de 27 480,00 €

Pour le lot 4 avec l'entreprise Sud Aquitaine Étanchéité, 240 rue de Souspesse, 40390  
ST MARTIN DE SEIGNANX  
pour un montant de total HT de 36 163.79 € soit TTC de 43 396,55 €

Pour le lot 5 avec l'entreprise SN PAYBOU, ZA du Pont d'Assat, 64510 NARCASTET  
pour un montant total HT de 88 249,00 € soit TTC de 105 898,80 €

Pour le lot 6 avec l'entreprise LABAIGS MENUISERIES, 21 rue Carrérot, 64290 GAN  
pour un montant total HT de 46 681,00 € soit TTC de 56 017,20 €

Pour le lot 7 avec l'entreprise SAMISOL, ZI Berlanne, rue du Pont Long, 64160  
MORLAAS  
pour un montant HT de 96 882,20 € soit TTC 116 258,64 €

Pour le lot 8 avec l'entreprise POYER ET FILS, Zone du Gabarn, 64870 ESCOUT  
pour un montant HT de 96 241,28 € soit TTC 115 489,54 €

Pour le lot 9 avec l'entreprise POYER ET FILS, Zone du Gabarn, 64870 ESCOUT  
pour un montant HT de 27 666,23 € soit TTC 33 199,48 €

Pour le lot 10 avec l'entreprise THERM'AIR, Maison Duhalt – Bourg, 64470 TROIS-  
VILLES  
pour un montant HT de 223 500 € soit TTC 268 200 €

Pour le lot 11 avec l'entreprise SOE, ZAC des Peyres, rue Vielle Tursan, 40800 AIRE  
SUR L'ADOUR  
pour un montant HT de 58 533,06 € soit TTC de 70 263,67 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023 **SLOW**

ID : 064-216402305-20231016-2023\_104BIS-AI

Pour le lot 12 avec l'entreprise BUSO PATRICK, 7 route de Bayonne, 64230 POEY DE  
LESCAR  
pour un montant HT de 30 868,74 € soit TTC de 37 042,49 €

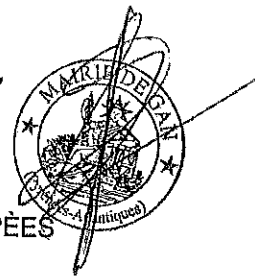
Pour le lot 13 avec l'entreprise VILLANUA, rue du Pic d'Arlet – ZI Legugnon, 64400  
OLORON SAINTE MARIE  
pour un montant HT de 49 845,70 € soit TTC 59 814,84 €

**Article 2** - Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le Préfet dans le cadre du contrôle de la légalité des actes administratifs,
- Mme la comptable publique.

Acte rendu exécutoire,  
Fait à Gan, le 16 octobre 2023

Le Maire,



Francis PÈES

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau, y compris par voie dématérialisée sur la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.